

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES

Mairie de Québriac

5 rue de la Liberté 35190 QUEBRIAC
Tél. : 02 99 68 03 52 Fax. : 02 99 68 10 14
E.mail : mairie@quebriac.fr

**Compte rendu des délibérations
du Conseil Municipal**

Séance du 30 novembre 2012

L'an **DEUX MIL DOUZE**, le **TRENTE NOVEMBRE** à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Armand CHÂTEAUGIRON, maire.

Date de la convocation : 22 novembre 2012

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Présents : Mesdames et Messieurs CHÂTEAUGIRON Armand, DENOUIL Louis, HUARD Patricia, BORDE Jacques, GAMBLIN Marie-Madeleine, LEBRETON Angélique, CHANTEUX Régine, OLLIVIER Alain, LAMARRE Eugène, HOUITTE Jean-Claude.

Absents excusés : Madame et Messieurs BILLON Alain, HILLIARD Marie José, DELAHAIS Marc, BOISSIER Patrick, MORLON Xavier.

Secrétaire de séance : Madame LEBRETON Angélique.

Approbation de la séance du Conseil Municipal : 26 octobre 2012

En l'absence d'objection, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 26 octobre 2012 **est validé par les membres du Conseil Municipal.**

30.11.12-87

Service Public d'Eau Potable : présentation du rapport annuel 2011

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'Eau Potable – exercice 2011 – est présenté au Conseil Municipal.

Le rapport a pour objet de rassembler et de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2011.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'Eau Potable est présenté pour information et la délibération s'y rapportant ne donne pas lieu à un vote.

30.11.12-88

**SMICTOM des cantons de Bécherel, Combourg, Hédé et Tinténiac
Présentation du rapport annuel 2011**

Conformément au décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'élimination des déchets – exercice 2011 – est présenté au Conseil Municipal.

Le rapport a pour objet de rassembler et de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'exercice 2011.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'élimination des déchets est présenté pour information et la délibération s'y rapportant ne donne pas lieu à un vote.

30.11.12-89

Finances : Tarifs communaux 2013

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, FIXE les tarifs communaux applicables à compter du 1^{er} janvier 2013 (cf. au tableau tarifs communaux – année 2013).

30.11.12-90

Indemnité gardiennage de l'église (année 2012)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DÉCIDE de maintenir à **136,00 euros** le montant de l'indemnité « gardiennage de l'église » qui sera versée pour l'année 2012 à la paroisse Notre Dame des Tertres.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6282 (indemnité pour le gardiennage des églises communales) du budget communal.

30.11.12-91

Finances – Décision modificative n° 3 (DM3) Budget Principal 2012

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Afin de mettre en conformité la comptabilité de la commune, il est nécessaire d'ajuster certaines dépenses et recettes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide d'effectuer les virements de crédits suivants :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Article	Libellé	VOTE
6521	Déficit des budgets annexes à caractère administratif	- 15 000 €
023	Virement à la section d'investissement	21 087 €
TOTAL		6 087 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Article	Libellé	VOTE
7325	Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales	5 604 €
74121	DGF – Dotation de solidarité rurale	4 633 €
748314	Dotation unique de compensation spécifique à la TP	211 €
74833	Etat-Compensation au titre de la CET	- 211 €
7551	Excédent des budgets annexes à caractère administratif	- 4 150 €
TOTAL		6 087 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Article	Libellé	VOTE
1641-0001	Remboursement des emprunts	720 €
2031-0000	Frais d'études – Zone du Grand Moulin	- 4 000 €
2315-0013	Immo. En cours – Aménagement du Grand Bois	6 066 €
2313-0038	Immo. En cours – Rénovation du clocher de l'église	18 301 €
TOTAL		21 087 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Article	Libellé	VOTE
021-0001	Virement de la section de fonctionnement	21 087 €
TOTAL		21 087 €

La présente délibération sera notifiée à M. le trésorier (Trésorerie de Tinténiac).

30.11.12-92 Assainissement collectif : Adhésion à l'assistance technique départementale pour le suivi et l'exploitation du système d'assainissement collectif

La commune de Québriac possède un réseau de collecte des eaux usées et une station d'épuration de capacité de 800 équivalents/habitants, fonctionnant par la technique du lagunage naturel.

Sous l'effet de l'évolution de la réglementation et des orientations du 10^{ème} programme de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, **le Conseil général d'Ille et Vilaine est contraint d'adapter son dispositif d'assistance technique existant. Il propose aux collectivités éligibles une convention d'une durée de quatre années formalisant les nouvelles modalités.**

Sans se substituer aux prérogatives de l'exploitant, **le Département met à disposition contre rémunération forfaitaire (tarif progressif de 0,35 euro/habitant DGF en 2013, augmenté chaque année de 0,02 euro/habitant DGF) un technicien spécialisé, sur la base de 3 jours/an, apportant un conseil indépendant sur la conduite du système d'assainissement communal.** L'objet de la mission est de tirer le meilleur parti des ouvrages en place par des visites régulières : performances épuratoires, évolution éventuelle, optimisation de l'exploitation, respect des prescriptions réglementaires, appui méthodologique.

Au regard des articles L.3232-1-1 et R.3232-1-4 du code général des collectivités territoriales et des critères de ruralité et de potentiel financier par habitant, établis par le décret n° 1868 du 26/12/2007, la commune de Québriac est éligible en 2013 à l'assistance technique départementale dérogatoire au code des marchés publics.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention s'y rapportant avec le Conseil Général et à régler le coût de cette assistance technique sur le budget de l'assainissement.

30.11.12-93 Assainissement collectif : Rédaction du rapport prix qualité du service de l'assainissement collectif

Depuis 2001, la commune de QUÉBRIAC confie à la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) une mission d'assistance conseil de suivi du service public d'assainissement collectif, comprenant les éléments de missions suivants :

- ↳ Réalisation d'un projet de rapport annuel sur le prix et la qualité du service public, conforme aux dispositions de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- ↳ Assistance générale téléphonique sur les services d'assainissement.

Le dernier contrat passé avec la DDTM portait sur les exercices 2007 – 2011. Cette dernière a informé les communes de l'arrêt de la prise en charge par ses services de la rédaction du rapport prix et qualité du service de l'assainissement collectif.

Aussi, fort de son expertise et de son indépendance, l'Institut en Santé Agro-Environnement (ISAE) propose désormais cette prestation pour les années à venir. L'ISAE est agréé par le ministère chargé de l'Environnement et du ministère de la Santé.

Le contrat proposé est formalisé pour l'année 2012 avec un engagement de 3 ans sur une base tarifaire de 300 euros HT / an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la proposition de l'ISAE et à régler le coût de cette prestation sur le budget de l'assainissement.

30.11.12-94 Rénovation du clocher de l'église : Mission contrôle technique

Afin de pouvoir désigner la société qui aura en charge le contrôle technique du projet de rénovation du clocher de l'église (maçonnerie, charpente, couverture, beffrois, paratonnerre, électricité), une consultation a été réalisée auprès de 4 bureaux d'étude.

Les résultats de la consultation sont les suivants :

Nom de la société	Montant HT	Montant TTC
APAVE (LE RHEU)	3 325,00 €	3 976,70 €
SOCOTEC (CESSON SEVIGNE)	2 700,00 €	3 229,20 €
VERITAS (RENNES)	2 664,00 €	3 186,14 €
QUALICONSULT (SAINT GREGOIRE)	2 855,00 €	3 414,58 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir la proposition de la société SOCOTEC (Cesson Sévigné) pour un montant de 2 700,00 euros HT (3 229,20 euros TTC) et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

30.11.12-95**Rénovation du clocher de l'église : Mission coordination SPS**

Vu la loi n° 93-1418 en date du 31 décembre 1993 et son décret d'application n° 94-1159 du 26 décembre 1994 qui imposent aux maîtres d'ouvrages de désigner un coordonnateur en matière de Sécurité et Protection de la Santé pour les chantiers sur lesquels deux entreprises au moins interviennent simultanément.

Vu les résultats de la consultation réalisée par le maître d'ouvrage afin de pouvoir désigner un coordonnateur SPS pour le projet de rénovation du clocher de l'église (maçonnerie, charpente, couverture, beffrois, paratonnerre, électricité), à savoir :

Nom de la société	Nbe de vacations (*)	Montant HT	Montant TTC
ARCOOS	38	2 023,30 €	2 419,87 €
QUEST COORDINATION	72	2 520,00 €	3 013,92 €
SOCOTEC	40,5	2 025,00 €	2 421,90 €
APAVE	//	2 401,25 €	2 871,90 €
VERITAS	44	1 562,00 €	1 868,15 €
QUALICONSULT	48	1 680,00 €	2 009,28 €

(*) 1 vacation = 1 heure

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir la proposition de la société ARCOOS (Thorné Fouillard) pour un montant de 2 023,30 euros HT (2 419,87 euros TTC) et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

30.11.12-96**Commission voirie de la Communauté de Communes Bretagne Romantique**

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

Vu la délibération n° 26.10.12-78 du conseil municipal en séance du 26 octobre 2012 portant approbation l'élargissement du champ de compétence VOIRIE de la Communauté de communes Bretagne Romantique à travers l'intérêt communautaire suivant : Relèvent de l'intérêt communautaire, à compter du 1^{er} janvier 2013, pour les communes dont le linéaire de voies communales (VC) est compris entre 0 et 100 kilomètres,

- **DESIGNE deux délégués du conseil municipal** pour représenter la commune au sein de la commission voirie de la Communauté de communes :

TITULAIRE	SUPPÉANT
M. Louis DENOUIL	M. Eugène LAMARRE

30.11.12-97 Urbanisme – Déclaration d'intention d'aliéner – Propriété Consorts COCHERIE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il a reçu le 14/11/2012 de la SCP LECOQ – LEGRAIN, 1 Rue des Douves 35630 HEDE-BAZOUGES, une Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A) un bien sis « Le Grand Bois » à QUÉBRIAC, cadastré A 1239, comprenant une maison d'habitation sur un terrain d'une surface totale de 1810 m², appartenant aux Consorts COCHERIE.

Ce bien inclus dans la limite du Droit de Préemption Urbain (DPU) créé par délibération du conseil municipal en date du 13 juillet 2007 est soumis au droit de préemption au bénéfice de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur le bien précité.

30.11.12-98 Subvention exceptionnelle au profit de l'association Badaboum (budget 2012)

Sur proposition de la commission des finances, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser une subvention d'un montant de 200 euros au profit de l'association Badaboum, pour l'organisation d'une journée d'animation au printemps 2012.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations » du budget communal 2012.

30.11.12-99 Vente de matériels à la Communauté de Communes Bretagne Romantique

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal donne son accord à la vente en l'état au profit de la Communauté de Communes Bretagne Romantique des matériels suivants :

Libellé	Année d'acquisition	Prix de vente
TRACTEUR RENAULT CELTIS 436RX	2011	25 700,00 euros
ROTOFAUCHEUSE GYRAX RF1600	2011	7 176,00 euros
CHARGEUR QUICKE Q950 TRACTEUR	2011	3 602,00 euros